

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY**

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 5 août 2025 à 19 h
Salle du conseil, 370 rue du Moulin

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JUILLET 2025**
- 5. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 Approbation des comptes payés et à payer
 - 5.2 Règlement no. 169 – Traitement des élus municipaux
- 6. SUIVIS**
- 7. CORRESPONDANCES**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)**
 - 9.1 Nids-de-poules — Chemin Valley
 - 9.2 Valeur marchande du 370, rue du Moulin — Évaluation
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUTS) ET ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Aquatech
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 13.1 CPIK
 - 13.2 Comité terrain de jeux
 - 13.3 Comité salle communautaire
 - 13.4 Comité sécurité civile
- 14. MRC DU VSF**
 - 14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires
- 15. VARIA**
- 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 3 juin 2025 à 19 h à la salle du Conseil située au 370, rue du Moulin au Village de Kingsbury. Sont présents la mairesse Amélie Tremblay et les conseillères et conseillers Suzanne Bédard, Marisol Charbonneau, Claire Morazain et Marc Saumier. Est absent Tommy Vaillancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par la mairesse Amélie Tremblay et le directeur général et greffier-trésorier Geoffrey Shayne Packwood est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la mairesse ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-08-001 Il est proposé par Marisol Charbonneau et appuyé par Suzanne Bédard :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

- 9.3 Lumières Parc

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne assiste à la séance et aucune question n'est posée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JUILLET 2025

2025-08-002 Il est proposé par Claire Morazain et appuyé par Marisol Charbonneau:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 Approbation des comptes payés et à payer

ATTENDU les comptes payés et à payer ayant été déposés au conseil, tel que présenté dans le tableau suivant :

Comptes payés	
Sous-total des comptes payés	21 225,31 \$
Comptes à payer	
Sous-total des comptes à payer	1 653,14 \$
Total des comptes payés et à payer	22 878,45 \$

2025-08-003 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Marc Saumier :

QUE soient ratifiés les comptes payés au montant de 21 225,31 \$;

ET QUE soit autorisé le paiement des comptes à payer au montant de 1 653,14 \$, le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Avis de motion – Règlement no. 169 – Traitement des élus municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c-T11-001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre conforme aux réalités actuelles ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 5 août 2025 ;

ATTENDU QU'il y a eu présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil, le 5 août 2025 ;

2025-08-004 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Bédard et appuyée par Marisol Charbonneau et résolue à l'unanimité, incluant la mairesse Amélie Tremblay, d'adopter le présent règlement no 168-A, lequel décrète ce qui suit :

QUE le conseil municipal adopte le règlement no. 169 avec dispense de lecture ;

QUE ce règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal pour consultation durant les heures d'ouverture ;

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 GÉNÉRALITÉ

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier 2025 et les exercices financiers suivants.

Article 3 RÉMUNÉRATION DE BASE DES ÉLUS

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 6 182,00 \$ et celle de chaque conseiller ou conseillère est fixée à 1 373,00 \$.

Article 4 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base tel que décrété à l'article 3, soit une allocation de dépenses de 3 091,00 \$ pour le maire et 686,00 \$ pour chacun des conseillers et conseillères.

Article 5 MAIRE SUPPLÉANT

Lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant atteint un nombre de quinze (15) jours, la Municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

L'application de la présente disposition n'a pas comme effet d'affecter la rémunération que la Municipalité verse au maire durant son mandat.

Article 6 MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération de base et l'allocation de dépenses décrétées aux articles 3 et 4 sont versées à chacun des membres du conseil en 12 versements égaux, soit le dernier jour du mois courant.

Article 7 ABSENCES AUX SÉANCES DU CONSEIL (ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES)

Un membre du conseil peut s'absenter d'une séance pour un maximum de 3 fois par année civile, peu importe la raison. Il doit en aviser la direction avant la séance. À la quatrième absence et les subséquentes, le membre du conseil ne recevra pas sa rémunération de base et son allocation de dépenses pour le mois courant.

Article 8 ALLOCATION DE TRANSITION

Bien que l'allocation de transition ne soit pas prévue au présent règlement, le conseil se réserve le droit d'octroyer au maire, toute autre forme d'allocation ou compensation, à sa discrétion.

Article 9 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

L'indexation de la rémunération consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, des montants applicables pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant aux taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec, publié par Statistiques Canada au 31 octobre de l'année antérieure pour chaque exercice financier suivant. L'indexation peut être revue à la baisse avec un vote unanime du conseil, incluant le maire.

Article 10 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES

Sous réserve des autorisations requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, un membre du conseil qui effectue un déplacement pour le compte de la Municipalité recevra un remboursement de la dépense selon les montants mentionnés sur le site du Conseil du trésor en vigueur.

Article 11 ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement numéro 164 et tout autre règlement adopté en semblable matière.

Article 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur à compter du 3 septembre 2025 conformément à la Loi.

5.3 Inspectrice Municipale — Modification des heures pour 2025

ATTENDU QUE Guylaine Castonguay est à l'emploi de la Municipalité du Village de Kingsbury depuis le 31 janvier 2025 comme inspectrice municipale ;

ATTENDU QUE les besoins de la municipalité en matière d'urbanisme et d'inspection sont supérieurs à ce qui a été évalué initialement ;

2025-08-005 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Marisol Charbonneau:

QUE les heures annuelles de travail octroyées pour l'inspectrice municipale soient augmentées à un total de 240 heures pour l'année 2025 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Acomba

Le directeur général fera des vérifications auprès du CPIK au sujet de l'accès de la municipalité à Acomba et de la possibilité d'y mettre fin.

6. SUIVIS

Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil municipal de divers suivis relatifs aux affaires courantes de la Municipalité.

7. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance à discuter.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

À la suite d'une visite d'inspection de la Régie des Incendies, il a été constaté que le 400 et le 500 rue Rockland n'existent pas dans leur système. Une vérification devra être faite et la situation devra être corrigée pour éviter une problématique en cas d'alarme ou d'incendie à l'une de ces adresses.

9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)

9.1 Présence de Nerprun dans le parc de la municipalité

Plus d'informations devront être trouvées au sujet d'un produit pour contrer la problématique de nerprun sur les terrains appartenant à la Municipalité.

9.2 Nids-de-poule — Chemin Valley

Au cours du mois d'août, l'entreprise Top gum fera l'analyse de toutes les rues de Kingsbury et remettra une soumission pour la réparation des nids-de-poule.

9.3 Valeur marchande du 370, rue du Moulin — Évaluation

L'évaluateur de la firme GDA pour déterminer la juste valeur marchande du 370, rue du Moulin est venu visiter l'édifice le 5 août. Le rapport d'évaluation complet devrait être remis à la Municipalité d'ici 8 semaines.

9.4 Lumières du Parc

Le directeur général étudiera la possibilité et la nécessité de faire remplacer deux lumières dans le parc qui pourraient contenir des traces de BPC.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

10.1 Aquatech

Au cours du mois de juillet, à la demande d'Aquatec, le nettoyage des postes de pompes a été effectué par l'entreprise Sanikur.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Estrie à cheval

Estrie à cheval a pris la décision d'annuler leur activité qui devait avoir lieu à Kingsbury au début du mois de septembre en raison du coût de permis d'évènement exigé par la Municipalité.

12,2 Salon de la lutherie — Demande de location à titre gratuit

ATTENDU QUE le Salon de la Lutherie offre une activité culturelle et communautaire gratuite aux citoyens de Kingsbury et aux visiteurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Kingsbury souhaite encourager la tenue de ce type d'activité ;

ATTENDU QUE les organisateurs du Salon de la Lutherie ont demandé de pouvoir utiliser la salle communautaire à titre gratuit pour la tenue de leur évènement ;

2025-08-006 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Claire Morazain:

QUE la location de la salle communautaire soit accordée à titre gratuit du 12 au 15 septembre 2025 au Salon de la Lutherie pour la tenue de leur évènement ;

ET

QUE la municipalité vende le livre lors de l'évènement et qu'un 5,00 \$ sur la vente de chaque livre au coût total de 25,00 \$ soit remis au Salon de la Lutherie ;

Adoptée à la majorité des conseillers présents, Marc Saumier s'est retiré des discussions et s'est abstenu.

13. RAPPORT DES COMITÉS

13.1 CPIK

Marc Saumier fait état des récentes décisions prises par la CPIK et informe le conseil des diverses affaires courantes relatives à l'organisme.

13.2 Comité terrain jeux

Aucun sujet à discuter.

13.3 Comité salle communautaire

Marc Saumier fait état des recommandations faites par le Comité salle communautaire et informe le conseil des projets sur lesquels il œuvre présentement.

13.4 Comité sécurité civile

Une mise à jour de liste d'appel devra être fait.

14. MRC du VSF

14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires

Amélie Tremblay présente le compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires de la MRC du Val-Saint-François.

15. VARIA

Aucun sujet à discuter.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

2025-08-007 Il est proposé par Claire Morazain

QUE la séance soit levée à 20 h 36.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Amélie Tremblay
Mairesse

Geoffrey Shayne Packwood
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Amélie Tremblay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro ____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142(3) du Code municipal.

Amélie Tremblay
Mairesse

ADOPTÉ